

Fiche d'inscription et de renseignements

A retourner complétée et signée **au plus tard le 1**er **septembre 2022**Par mail à l'adresse : ac.gespunsart.neufmanil@gmail.com
Ou par courrier à l'adresse :
Johann Przybylski, 4 rue de la croix de Warcq – 08090 Tournes

Tarifs 2022/2023

Licence Loisir:

- □ Tarif unique : 65€. Si plusieurs personnes du foyer sont licenciées, le tarif des 2ème et 3ème personne se verra réduit de 5€.
- → Le club prend en charge 15 courses se déroulant dans les Ardennes.
- → Trail: le club prend en charge 12€ par trail dans la limite de 15 trails se déroulant dans les Ardennes. Le ou la licencié(e) se fera rembourser à la fin de chaque mois sur demande par mail et sur présentation d'un justificatif (classement).

Licence compétition:

Mensuration: Taille maillot:

- □ Tarif: 90€. Si plusieurs personnes du foyer sont licenciées, le tarif des 2ème et 3ème personne se verra réduit de 5€.
- → Le club prend en charge un nombre illimité de courses se déroulant dans les Ardennes.
- → Trail: le club prend en charge 12€ par trail dans la limite de 15 trails se déroulant dans les Ardennes. Le ou la licencié(e) se fera rembourser à la fin de chaque mois sur demande par mail et sur présentation d'un justificatif (classement).

Renseignements	
Nom:	
Prénom :	
Numéro de licence (si renouvellement de licence) :	
Date de naissance :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Adresse postale :	
Règlement de la licence (barrer les mentions inutiles) : Espèce Chèque Virement (Pensez à demander le RIB par mail) Possibilité de régler en 2 ou 3 fois dans ce cas nous donner les chèques en même temps.	
Autorisation médicale: Si vous ne pouvez/souhaitez pas remplir votre questionnaire en ligne, merci de joindre <u>un certificat</u> médicale indiquant que vous pouvez pratiquer la course à pied en compétition.	
Adresse mail : Adresse postale : Règlement de la licence (barrer les mentions inutiles) : Espèce Chèque Virement (Pensez à demander le RIB par mail) Possibilité de régler en 2 ou 3 fois dans ce cas nous donner les chèques en même temps. Autorisation médicale : Si vous ne pouvez/souhaitez pas remplir votre questionnaire en ligne, merci de joindre un certificat	

Taille veste:

Pointure:

Taille short:



Charte d'engagement

Article 1:

L'athlète s'engage à porter le maillot de l'AGCN sur chaque course prise en charge tout ou partie par le club.

Article 2:

L'athlète doit avoir ses papiers d'identités et sa licence sur lui lors de déplacements en compétition.

Article 3

En cas de non-annulation d'inscription ou de non-présentation à une course à laquelle l'athlète s'est engagé, il ou elle se verra facturer la pénalité encourue (entre 2€ et 4€ par course).

Il est possible d'annuler son inscription au plus tard la veille de la course, à 12h00 dernier délai.

Le club pourra prendre cette pénalité en charge si l'athlète est blessé(e), qu'il ou elle justifie de raison familiale ou qu'il ou elle a rencontré un problème de transport pour se rendre à la course.

Article 4:

L'ACGN organise 4 événements à l'année, la foulée des Crayats, la tournésienne, le trail des Torés et le repas du club. Afin de veiller au bon déroulement des événements et à la pérennité du club nous demandons aux licencié(e)s d'assurer leur présence pour aider sur, au minimum, 2 manifestations.

Article 5:

L'athlète s'engage à être présent lors de l'assemblée générale de l'ACGN.

Article 6:

L'athlète s'engage à ne consommer aucuns produits dopants interdits par l'Agence Française de Lutte contre le dopage sous peine de sanctions par le club, de sanctions par la fédération française d'athlétisme et de sanctions pénales. Vous trouverez la liste des substances interdites sur le site de l'AFLD.

Signature :